

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-503

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 16

Rédiger ainsi l'alinéa 25 :

« VI. – L'article 11 de la loi n° 75-1278 du 30 décembre 1975 de finances pour 1976 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel visant à simplifier et alléger la formulation de cet alinéa.